

Le 1<sup>er</sup> novembre 2022

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Votre demande d'accès à des renseignements détenus par le Bureau de la sécurité privée**  
**Réponse – acceptation**  
**Dossier : 260.01-2022-69**

[REDACTED]

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 28 octobre 2022, visant à obtenir les renseignements suivants pour l'année 2022 :

- Le nombre de permis d'agent de gardiennage délivrés et le nombre de permis temporaire en gardiennage délivrés (si encore applicable);
- Le nombre de permis d'agence de gardiennage délivrés.

Suivant votre demande, veuillez trouver les renseignements que nous avons compilés, soit les données du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 octobre 2022 :

Nombre de permis d'agent de gardiennage délivrés du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 octobre 2022	5859
Nombre de permis temporaire d'agent de gardiennage délivrés du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 octobre 2022	3603
Nombre de permis d'agence de gardiennage délivrés du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 octobre 2022	46

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels,

(s) Isabelle F. LeBlanc  
Isabelle F. LeBlanc, avocate  
Secrétaire et directrice des affaires juridiques

p.j. (1) Avis de recours

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ